



DOSSIER DISCIPLINE N°101
Décision du 4 juin 2018

DOSSIER N°101
4^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MM ERINTCHEK, CHERUBINI, GONTHIER, GUYOT

Objet : Attendus

- **Suspension de deux week-ends sportifs fermes d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives.**
- **En raison de la fin des championnats 2017/2018, les week-ends sportifs de suspension seront reportés au cours de la saison sportive 2018/2019 à des dates qui seront notifiées au licencié BC000003 du club de ROCHE LA MOLIERE ES, ultérieurement, par lettre recommandée avec Accusé de Réception.**